



Info Pl'Us

INFORMATIONS MUNICIPALES

N°101

JUILLET 2026

2
ELECTIONS
MUNICIPALES

3
URBANISME

4
VIVRE
ENSEMBLE

6
UN VILLAGE
ATTRACTIF
ET DYNAMIQUE

8
TRAVAUX
VOIRIE
CULTURE

9
MANIFESTATIONS
SPORTIVES

PATRIMOINE
& CONCERT

10
SUPPLÉMENT
SPÉCIAL BUDGET

édito

Chères Ussoises, chers Ussois,

Ce numéro 101 du mois de juillet de votre bulletin municipal marque une étape particulière.

Après une édition 100 volontairement sobre, en raison de la période de réserve électorale, nous retrouvons aujourd'hui un cadre d'expression normal pour partager avec vous la vie de notre commune.

Les élections municipales du 15 mars dernier ont permis aux habitants de s'exprimer clairement.

L'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire a été reconduite avec 74 % des suffrages exprimés.

Ce résultat traduit une confiance forte, mais aussi le choix d'une continuité dans le travail engagé ces dernières années.

Je tiens également à saluer la forte mobilisation des habitants, avec un taux de participation de 76 %, nettement supérieur aux moyennes départementales et nationales.

C'est un signe de vitalité démocratique auquel nous sommes attachés.

Durant le précédent mandat, nous avons fait le choix d'une gestion rigoureuse et d'un engagement constant au service de la commune. Cela s'est traduit par la réalisation de projets importants et par un niveau d'investissement jamais atteint jusqu'alors tout en préservant l'équilibre de nos finances. Je tiens sincèrement à vous remercier pour cette confiance renouvelée.

Le conseil municipal est aujourd'hui installé. Avec l'ensemble de l'équipe, nous avons pleinement repris le travail dans un esprit de responsabilité, d'écoute et d'engagement pour l'intérêt général.

Cet engagement se prolonge également au-delà de la commune.

À titre personnel, j'ai été élu vice-président en charge du développement économique à la Communauté de Communes Vexin Centre, ainsi que vice-président aux finances au sein du SIEVAM.

Ces fonctions me permettront de défendre et de porter les intérêts de notre commune à une échelle plus large.

Le mandat qui s'ouvre s'inscrit dans un contexte exigeant. Les incertitudes économiques, en France comme à l'international, ont déjà des conséquences concrètes sur les finances des collectivités.

Nous devons faire preuve de rigueur tout en veillant à maintenir un service public de qualité adapté aux besoins de chacun.

Dans ce cadre, nous continuerons à avancer, avec sérieux et pragmatisme, en poursuivant les projets engagés et en préparant ceux de demain.

Ce nouveau mandat débute avec énergie, enthousiasme et une volonté partagée d'agir concrètement pour notre commune.

Nous le mènerons avec détermination, mais aussi avec proximité, en restant à votre écoute.

À l'approche de l'été, je souhaite à celles et ceux qui auront la chance de prendre quelques jours de repos de profiter pleinement de cette période estivale.

À celles et ceux qui poursuivent leur activité professionnelle, je souhaite également un bel été et les remercie pour leur engagement quotidien.

Bel été à toutes et à tous.

Comme le disait Paul Valéry :

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. »

C'est dans cet esprit que nous continuerons à avancer, ensemble.

Bien fidèlement,
Jhony Bourgin

>> ELECTIONS MUNICIPALES

Une confiance renouvelée

Les élections municipales ont mobilisé les habitants avec une participation de **74 %** (704 votants sur 952 inscrits).

La liste « De l'union d'une équipe naît l'avenir d'un village », conduite par Jhony Bourgin, est arrivée largement en tête avec **73,81 % des suffrages exprimés** (513 voix), obtenant **13 sièges** au conseil municipal.

La liste « Us en mouvement », menée par Karine Ivacheff, a recueilli **26,19 % des voix** (182 suffrages) et dispose de **2 sièges**.

Installation du conseil municipal

Le conseil municipal s'est installé le **21 mars 2026**.

À cette occasion, **Jhony Bourgin** a été élu Maire pour un second mandat après vingt années d'engagement au service de la commune. Une responsabilité qu'il aborde avec détermination, entouré d'une équipe renouvelée et investie.

Les adjoints au maire sont :

- **Delphine Quillent**, 1^{ère} adjointe
- **Patrick Bouxirot**, 2^{ème} adjoint
- **Éliane Sinty**, 3^{ème} adjointe
- **Stéphane Voisin**, 4^{ème} adjoint

Aux côtés des élus de la majorité, deux représentants de l'opposition siègent au conseil municipal.

Suite aux démissions de Mme Karine Ivacheff et Monsieur Iem Bonami intervenues le 17 mars 2026, Stella Coyac et Philippe Choain ont rejoint l'assemblée municipale, conformément à la réglementation en vigueur.



Jhony Bourgin
Maire

Adjoints



Delphine Quillent
1^{ère} adjointe



Patrick Bouxirot
2^{ème} adjoint



Eliane Sinty
3^{ème} adjointe



Stéphane Voisin
4^{ème} adjoint

Conseillers municipaux de la majorité municipale



Michèle Paez-Rezende
Conseillère municipale



Mikael Marion
Conseiller municipal



Isabelle Caron
Conseillère municipale



Michael Baresse
Conseiller municipal



Rebecca Petitjean
Conseillère municipale



Pierre-Louis Potin
Conseiller municipal

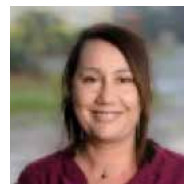


Alexandra Gueguignat
Conseillère municipale



Didier Augustin
Conseiller municipal

Conseillers municipaux de la minorité municipale



Stella Coyac
Conseillère municipale



Philippe Choain
Conseiller municipal

ELECTIONS COMMUNAUTAIRES

Paul DUBRAY, maire de Boissy l'Aillierie, candidat unique à la présidence de la Communauté de Communes Vexin Centre, a été élu le 9 avril 2026.

L'organisation et les pôles choisis par le nouveau président sont les suivants :

- 6 vice-présidents ;
- 2 vice-présidents spécialisés.

Les pôles

- Développement territorial (urbanisme, accessibilité, aménagement, habitat) : **Michel DÉJARDIN**, maire de Marines
- Ressources (finances, mutualisation, cohésion et solidarité territoriale) : **Jérôme OLIVIER**, maire de Neuilly-en-Vexin
- Services à la population (santé, petite enfance, enfance, jeunesse, seniors) : **Catherine CARPENTIER**, maire de Grisy-les-Plâtres
- Environnement et cadre de vie (travaux, voirie, déchets, eau, assainissement, sobriété énergétique) : **Guy PARIS**, maire de Sagy
- Développement économique, transports : **Jhony BOURGIN**, maire de Us
- Rayonnement territorial (sport, culture, événementiel, tourisme, animation et découverte du territoire) : **Nicolas BÉLANGÉ**, maire de Chars

Les spécialisations

- Petite enfance : **Patrick PELLETIER**, maire d'Ableiges
- Sécurité : **Ludovic BAZOT**, maire du Bellay-en-Vexin

>> URBANISME

Déclarations préalables de travaux

Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur votre construction ?

Qu'il s'agisse de la création de surface, d'un aménagement intérieur et/ou extérieur ou encore d'un changement de destination de votre bien.

Avant de débiter, assurez-vous que vous êtes dans le respect des règles d'urbanisme.

Rappel des règles d'urbanisme : une obligation pour tous

Notre commune bénéficie d'un environnement protégé reconnu pour la qualité de son patrimoine et de ses paysages.

Ce cadre de vie, auquel chacun est attaché, repose sur des règles précises qui garantissent l'harmonie et le caractère de notre village, souvent décrit comme préservé et authentique.

Ces règles sont notamment définies par le Plan local d'urbanisme (PLU), document de référence opposable à tous, auquel chaque projet doit impérativement se conformer.

À ce titre, il est rappelé que tout travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bien (façade, toiture, menuiseries, clôture, extension, aménagement extérieur, etc.) doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme préalable.

Selon la nature et l'ampleur du projet, il s'agit :

- d'une déclaration préalable, pour les travaux de modification ou d'aménagement ;
- ou d'un permis de construire, pour les opérations plus importantes.

Ces demandes sont instruites par le service urbanisme de la Communauté de Communes du Vexin Centre.

Toutefois, la municipalité n'est pas seule décisionnaire : en raison de notre situation en secteur protégé, les dossiers sont également soumis à l'Architecte des Bâtiments de France, dont l'avis est conforme. Cela signifie que la commune ne peut pas s'en affranchir.

Aucun travaux ne doit être entrepris sans autorisation.

Le non-respect de ces règles, et du PLU en particulier, constitue une infraction au Code de l'urbanisme.

Les contrevenants s'exposent à des mesures pouvant aller :

- d'une mise en conformité ou d'une remise en état des lieux,
- jusqu'à des sanctions plus lourdes, pouvant inclure, sur décision du procureur de la République, la démolition d'ouvrages réalisés illégalement ou la dépose des éléments non autorisés.

La municipalité sera particulièrement vigilante au respect de ces dispositions. Aucune régularisation ne peut être considérée comme acquise a posteriori. Préserver la qualité de notre cadre de vie et le caractère de notre village est une responsabilité collective qui suppose le respect strict des règles en vigueur.

Il appartient à chacun de se rapprocher du service urbanisme en amont de tout projet.

Mise en location des logements : ce qui change à Us

Afin de lutter contre l'habitat indigne et les situations abusives, la commune met en place, à compter du 1er juin 2026, en application de la délibération 2025/35 du 17 décembre 2025, un dispositif de déclaration et d'autorisation préalable pour la mise en location des logements.

Qui est concerné ?

Tous les propriétaires bailleurs, pour :

- les locations vides
- les locations meublées utilisées comme résidence principale

Qu'il s'agisse de :

- nouvelles locations
- remises en location

Cette déclaration n'est pas nécessaire pour :

- les renouvellements de bail avec le même locataire
- les avenants au contrat

Quelle démarche doit être réalisée ?

Avant de louer un logement, le propriétaire doit :

- Déposer une déclaration en mairie (formulaire **CERFA N° 15651*01**)
- Obtenir une autorisation de mise en location
- Un récépissé est délivré lors du dépôt du dossier.



Sans réponse dans un délai d'un mois, l'autorisation est considérée comme accordée.

Pourquoi cette mesure ?

Ce dispositif permet de :

- vérifier la salubrité et la sécurité des logements
- lutter contre les logements indignes
- mieux connaître le parc locatif communal.

Dans quels cas l'autorisation peut être refusée ?

La mairie peut refuser ou conditionner l'autorisation si :

- le logement présente un risque pour la santé ou la sécurité
- l'immeuble fait l'objet d'un arrêté (insalubrité, péril...)

Dans ce cas, des travaux pourront être demandés.

Validité de l'autorisation

Elle est valable pour une mise en location et doit être renouvelée à chaque nouveau locataire.

Elle devient caduque si le logement n'est pas loué dans un délai de 2 ans.

Quelles sanctions en cas de non-respect ?

Mettre un logement en location sans autorisation peut entraîner :

- une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 €
- jusqu'à 15 000 € en cas de récidive.

Et pour les meublés de tourisme ?

La location d'un logement meublé pour de courtes durées à une clientèle de passage (type Airbnb, Booking.com, etc.) est strictement encadrée par la réglementation.

Une déclaration en mairie est obligatoire dans la majorité des cas.

Qui est concerné ?

Toute personne louant un meublé de tourisme, que ce soit :

- une résidence secondaire
- un logement dédié à la location
- ou une résidence principale louée occasionnellement.

Quelles démarches ?

- Déclaration préalable en mairie (formulaire **Cerfa n°14004*04**)
- Respect du plafond de 120 jours/an pour les résidences principales.

Pourquoi ces règles ?

Pour :

- Assurer l'équilibre entre habitat permanent et locations touristiques
- Garantir la transparence fiscale
- Préserver la qualité de vie des habitants.

En cas de non-respect

- Amendes pouvant aller jusqu'à 5 000 € (voire davantage en cas de récidive ou fraude)
- Sanctions renforcées en cas d'absence de déclaration ou de dépassement des durées autorisées.

Pour toute information ou pour effectuer votre déclaration, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.

>> VIVRE ENSEMBLE

■ Les beaux jours arrivent et la saison des barbecues aussi...

Moments conviviaux par excellence, les repas en extérieur font partie des plaisirs de l'été.

Toutefois, l'utilisation d'un barbecue doit se faire dans le respect de la réglementation, de la sécurité de tous et du bien-être du voisinage.

Avant toute installation, il est rappelé que les barbecues doivent être utilisés dans des conditions garantissant la sécurité des personnes et des biens. Il est recommandé de les installer sur un sol stable, à bonne distance de toute matière inflammable (haies, cabanons, arbres, mobilier de jardin...) et de prévoir un moyen d'extinction à proximité (seau d'eau, tuyau d'arrosage ou extincteur).

Par souci de sécurité et de tranquillité pour les riverains, il est conseillé de respecter une distance suffisante avec les clôtures séparatives et les habitations voisines.

À défaut de disposition spécifique prévue par le règlement de lotissement, le règlement de copropriété ou un arrêté municipal, une distance minimale de 3 mètres par rapport aux limites de propriété est généralement recommandée, afin de limiter les nuisances et les risques liés à la fumée ou aux projections.

L'usage des barbecues ne doit pas entraîner de troubles anormaux de voisinage : fumées excessives, odeurs persistantes, bruit tardif ou répétitif peuvent être source de gêne pour les habitants proches. Chacun est donc invité à faire preuve de civisme et de bon sens, notamment en privilégiant des horaires raisonnables et en veillant à ne pas incommoder le voisinage.

Enfin, en période de fortes chaleurs ou de sécheresse, certaines restrictions peuvent être mises en place par arrêté préfectoral ou municipal afin de prévenir les risques d'incendie. Il convient



alors de se tenir informé des consignes en vigueur qui seront diffusées sur les canaux de communication de la mairie.

Profitons ensemble des beaux jours dans un esprit de convivialité, de respect et de sécurité pour tous.

■ Bruits de voisinage

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux bruits de voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des équipements bruyants (tondeuses, perceuses, outils motorisés) sont autorisés les jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Afin de préserver la tranquillité et le cadre de vie de chacun, nous vous remercions de veiller au strict respect de ces horaires.



Les chantiers professionnels demeurent interdits les jours fériés, sauf situation d'urgence dûment justifiée.

Merci pour votre coopération et votre sens du vivre ensemble.

■ Rappel important concernant l'usage des drones sur la commune

La municipalité rappelle que le territoire communal est situé dans une zone soumise à des restrictions aériennes liées à la proximité de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin.



Sur la carte officielle Géoportail, que vous pouvez consulter, une grande partie du secteur apparaît en zone rouge, ce qui signifie que le survol par drone y est interdit ou strictement réglementé sans autorisation spécifique. Plusieurs signalements récents de survols de propriétés privées ont été portés à la connaissance de la commune. La municipalité rappelle que l'utilisation d'un drone doit impérativement respecter :

- la réglementation aérienne,
- la sécurité des personnes,
- ainsi que la vie privée des habitants.

Il est notamment interdit :

- de faire voler un drone dans une zone interdite sans autorisation,
- de survoler des habitations ou des jardins privés sans accord,
- de filmer ou photographier des personnes à leur insu,
- de voler à proximité des aérodromes en dehors des règles prévues.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions importantes :

- amendes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros,
- confiscation du matériel,
- poursuites pénales,
- et, dans les situations les plus graves, peine d'emprisonnement.

Avant tout vol, il est indispensable de consulter la carte officielle des restrictions :

geoportail.gouv.fr et d'en aviser la commune.

La municipalité remercie chacun pour son sens des responsabilités, afin de préserver la sécurité aérienne, la tranquillité publique et le respect de la vie privée de tous.

■ Lutte contre les dépôts sauvages

La municipalité appelle chacun à la vigilance et rappelle que la préservation du cadre de vie est la responsabilité de chacun.

En moins d'un mois, 4 dépôts sauvages ont été constatés sur les chemins communaux de notre village.

Gravats, palettes, déchets de chantier, plaques de toiture amiantées...

Ces dépôts, bien souvent le fait de personnes extérieures à la commune venues se débarrasser illégalement de leurs déchets.

Ce n'est ni acceptable, ni anodin et ce n'est pas aux Ussois d'en subir les conséquences.

Car au final, c'est bien la commune, et donc ses habitants, qui paient le nettoyage.



Ces déchets, souvent volumineux ou dangereux, nécessitent l'intervention coûteuse d'entreprises spécialisées. Résultats :

- un environnement dégradé
- de l'argent public mobilisé inutilement.

Sans identification des responsables, les procédures restent trop souvent sans suite.



Nous remercions les habitants qui prennent soin de nous signaler ces dépôts constatés lors de leur promenade, ce qui nous permet de mobiliser les services compétents dans un délai très court.

Merci de continuer à nous signaler tout comportement suspect, car respecter notre commune, c'est aussi respecter celles et ceux qui y vivent.

■ Une barrière pour lutter contre les dépôts sauvages

Une barrière a été récemment installée sur le deuxième tronçon de la Chaussée Jules César (côté US).



Depuis le 1^{er} janvier 2026, nous avons constaté plusieurs dépôts sauvages sur ce secteur, avec un coût total déjà conséquent : 3 625 €, dont 2 045 € à la charge de la commune et 1 580 € pour la Communauté de Communes Vexin Centre.

Face à cette situation, il a été décidé de fermer l'accès afin de préserver ce site et d'éviter de nouveaux dépôts. La barrière a été réalisée de manière solide avec un accès maintenu pour les agriculteurs et les utilisateurs autorisés.

Ce chemin, lieu de promenade apprécié de nombreux habitants et de randonneurs, mérite d'être préservé et protégé pour que chacun puisse continuer à en profiter dans le respect de l'environnement.

Un grand merci aux chasseurs bénévoles qui se sont mobilisés pour fournir le matériel et assurer la mise en place de cette barrière.

Leur engagement concret au service du territoire est précieux.

Restons tous vigilants et respectueux de notre cadre de vie.

■ Nouveaux habitants

Vous venez de vous installer sur notre commune ?

Venez-vous présenter en mairie afin de poser toutes les questions relatives à votre installation et prendre des renseignements sur la vie du village.

Vous pourrez également vous inscrire sur les listes électorales, muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous avez des enfants entre 0 et 18 ans, ce sera pour vous le moment de les inscrire sur la liste du Père Noël de la commune.

Au plaisir de vous rencontrer !

■ Vous avez déménagé et changé d'adresse au sein même de notre commune ?

Pensez à passer en mairie pour mettre à jour votre situation sur les listes électorales notamment, muni d'un justificatif de moins de 3 mois et du CERFA n°12669.

■ Prévenir la gendarmerie, un réflexe indispensable

Lorsqu'une infraction est constatée, il est essentiel de contacter la gendarmerie en premier.

Elle seule peut intervenir immédiatement, constater les faits et engager une procédure judiciaire.



La commune, même proche des habitants, n'a pas la compétence judiciaire pour traiter une infraction pénale. La prévenir en premier crée un retard d'intervention pouvant faire disparaître des preuves ou permettre aux auteurs de fuir.

Cependant, les élus restent pleinement à l'écoute des habitants. Ils sont disponibles pour accompagner, orienter et soutenir, mais le signalement initial doit impérativement être fait auprès de la gendarmerie pour garantir une action rapide et efficace.

Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Vous partez prochainement en vacances ou vous vous absentez plusieurs jours de votre domicile ? Pour partir l'esprit plus tranquille, pensez à vous inscrire à l'**Opération Tranquillité Vacances (OTV)**.

Ce dispositif gratuit, proposé par la Police nationale et la Gendarmerie nationale, permet de bénéficier d'une surveillance régulière de votre habitation pendant votre absence. Des patrouilles sont effectuées aux abords de votre domicile afin de prévenir les cambriolages, les tentatives d'effraction ou toute autre anomalie.

En cas d'incident constaté, les forces de l'ordre vous contactent rapidement ou préviennent la personne de confiance que vous avez désignée.

Comment s'inscrire ?

L'inscription peut être réalisée directement en ligne grâce au service officiel de l'État.

La demande peut être effectuée jusqu'à 45 jours avant votre départ et au plus tard :

- la veille du départ pour les zones relevant de la Gendarmerie nationale.

Un service simple et gratuit

Aucun justificatif n'est nécessaire pour la démarche en ligne. Ce service est accessible à tous les particuliers résidant en France métropolitaine et dans les outre-mer.

Avant de partir, pensez également à :

- verrouiller portes et fenêtres ;
- éviter de signaler votre absence sur les réseaux sociaux ;
- faire relever votre courrier par un voisin ou un proche.

Pour des vacances sereines, adoptez le réflexe OTV !

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43241>



>> UN VILLAGE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

Un printemps festif et fédérateur

Le **28 mars**, le carnaval de printemps a animé les rues du village dans une atmosphère joyeuse et colorée. Petits et grands ont déambulé dans les rues dans la bonne humeur, avec une halte à la maison de retraite, où une fleur surprise a été offerte aux résidents. Le cortège s'est ensuite réuni dans le jardin de la mairie autour de jeux et d'un goûter partagé avec les délicieuses crêpes d'Aurélien et un chocolat chaud préparé par les parents d'élèves. Une belle réussite collective placée sous le signe du partage et du printemps !

Merci à tous les participants :

- Les enfants de l'ALSH des Tilleuls
- Les seniors de la résidence Ma Vallée
- L'amicale des jardiniers du foyer rural
- L'association Les ânes du Vexin
- Les parents d'élèves des Tilleuls
- Le foyer rural, avec l'organisation assurée par Élodie Launay

En collaboration avec la mairie



Engagement citoyen : un village mobilisé

Le **21 mars**, l'opération « **village propre** » a rassemblé de nombreux habitants autour d'un objectif commun : préserver le cadre de vie de notre village.

Cette matinée a permis, au-delà du nettoyage, de renforcer les liens entre générations dans une ambiance conviviale.

Merci à tous les participants pour leur investissement.



La culture au plus près des habitants

La bibliothèque municipale continue de faire vivre la culture bien au-delà de ses murs.

Grâce au dynamisme d'Amélie Désumeur, notre bibliothécaire, qui va à la rencontre de tous les publics, et notamment de nos aînés.

Les animations proposées, comme les séances de karaoké organisées en résidence, favorisent le lien social et participent pleinement à la vie culturelle de la commune.

Un grand merci à la résidence Ma Vallée pour son accueil, et bravo pour ces actions qui font rayonner la culture au cœur de notre village.

8 mai



Habitants et élus de la commune se sont réunis pour commémorer le 8 mai, autour d'un moment de partage et de mémoire, pour rendre hommage aux combattants de la Seconde Guerre mondiale. Merci à toutes les personnes présentes pour ce temps de recueillement et d'unité.



« La parenthèse »

Après le succès rencontré par l'atelier « Equilibre en mouvement », à destination des seniors, organisé par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, les praticiens organisent désormais un groupe parents-enfants.

Ce groupe, « La Parenthèse », réservé aux familles ussoises, sera encadré par des professionnels de la Maison de Santé. Cet espace d'échanges, de jeu et de socialisation, pourra accueillir jusqu'à 10 personnes, afin de garantir un accompagnement de qualité.



Agenda des manifestations

20 juin

Fête de la musique

13 juillet

Feu d'artifice

5 septembre

Reprise du marché hebdomadaire, panier garni et forum des associations

12 et 13 septembre

Fête communale

20 septembre

animation sur le thème des chevaliers du XII^e siècle, dans le cadre des journées du patrimoine

27 septembre

Concert du Ténor Marco Angioloni

27 septembre

Festival de la transition écologique « César au défi du climat » à Nucourt, camp de César

3 octobre Matin

Téléthon 2026
« Le Vexin de main en main »

3 octobre soir

Oktoberfest 2026



Une chasse aux œufs réussie

Le **6 avril** dernier, petits et grands se sont retrouvés pour la traditionnelle chasse aux œufs sous un beau soleil printanier.

Les enfants, paniers à la main et sourire aux lèvres, sont partis à la recherche des précieux trésors chocolatés cachés dans la végétation du jardin public aux abords des terrains de tennis.

Entre rires, découvertes et moments de partage, cette édition a une nouvelle fois été un vrai succès !

Un grand merci à toutes les familles présentes pour leur enthousiasme, ainsi qu'aux équipes mobilisées pour l'organisation de cet événement.

Ces instants simples, faits de sourires et de rencontres, sont précieux et font battre le cœur de notre commune.



La vitalité du marché du samedi : un rendez vous incontournable pour la qualité et la diversité

Chaque samedi matin, la place de l'église s'anime d'une énergie chaleureuse et authentique.

Le marché hebdomadaire, véritable cœur battant de la commune, rassemble une mosaïque de commerçants passionnés, dont la qualité des produits et la diversité des savoir-faire contribuent à faire de ce rendez vous un moment privilégié pour les habitants.

Des commerçants fidèles et engagés

- **Le primeur** : ses fruits et légumes de saison apportent fraîcheur et authenticité à vos paniers.
- **Objectif Vin**, votre caviste vous propose une sélection soignée de vins rouges, blancs et rosés, idéale pour accompagner vos repas.
- **La Bonne Rôtisserie** : ses volailles rôties, viandes savoureuses et plats cuisinés maison.
- **Les Délices d'Auvergne** et sa sélection de terrines et saucissons
- **Les Poissons de Poséidon** : sa sélection fraîche de poissons et crustacés pour les amateurs de produits de la mer.
- **L'Atelier K.S.R.**, votre foodtruck caribéen, pour une pause gourmande aux saveurs ensoleillées.

- **Le temple du fromage**, vos fromagères qui vous régaleront avec des fromages et charcuteries italiennes et corses.
- **La Boulangerie de Seraincourt** et ses pains croustillants, viennoiseries dorées : un incontournable du marché.
- **Les gourmandises d'Auréli** pour les pâtisseries et autres douceurs sucrées 100 % artisanales.

Une diversité qui fait la richesse du marché.

Au-delà des produits alimentaires, le marché du samedi se distingue par une grande variété de commerçants :

- **Producteurs spécialisés** — miel, cafés, bières ou encore confitures artisanales.
 - **Café Martinez** Torréfacteur, pour les amateurs de café fraîchement torréfié.
 - **La brasserie Zenzymes**, microbrasserie située à Ennery, qui vient proposer des bières artisanales françaises élaborées à partir de ses propres recettes à la fois uniques et créatives.
 - **Les fruits informels** et ses confitures artisanales à base de fruits de saison.
 - **Miel OTT**, apiculteur récoltant d'Ableiges.
 - **Emilie**, ses rhums arrangés et produits exotiques.
- **Des commerçants non alimentaires**
 - **Olames Déchues** — le rémouleur, pour redonner du tranchant à vos couteaux et outils,

- **Objectif Plantes** — et sa belle sélection de plantes à des prix très attractifs pour embellir jardins et balcons.

Cette diversité permet à chacun de trouver son bonheur tout en soutenant une économie locale dynamique.

Un lieu de vie et de convivialité

Le marché du samedi n'est pas seulement un espace de commerce : c'est un lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité.

Les familles s'y retrouvent, les voisins s'y croisent, les enfants y découvrent des saveurs. Les commerçants, toujours disponibles pour un conseil ou une dégustation, contribuent à créer une atmosphère chaleureuse, qui fait la fierté de la commune.

Un engagement pour l'avenir

En soutenant les commerçants du marché, les habitants participent à la préservation des circuits courts, à la valorisation des métiers artisanaux et à la dynamisation du centre-bourg.

Chaque samedi, le marché rappelle que la qualité et la diversité ne sont pas seulement des atouts : ce sont des choix collectifs qui façonnent l'identité de la commune.

Consultez nos réseaux sociaux ou l'application Panneau Pocket pour connaître les commerçants présents chaque samedi matin.





INFO TRAVAUX – CHAUSSÉE JULES CÉSAR Assainissement

Des travaux importants vont bientôt débiter sur la Chaussée Jules César afin d'améliorer durablement le réseau d'assainissement de notre commune.

Début prévisionnel du chantier : entre le 8 juin 2026

Durée estimée : environ 3 mois

■ Pourquoi ces travaux ?

Ces interventions permettront de séparer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales afin de :

- préserver l'environnement
- moderniser les installations
- limiter les risques de saturation du réseau
- améliorer le fonctionnement du service public.

■ Circulation et accès pendant le chantier :

- la circulation sera adaptée selon l'avancement des travaux
- certaines portions de route pourront être temporairement fermées
- des déviations seront mises en place
- l'accès piéton restera maintenu et sécurisé.

Nous savons que ces travaux pourront occasionner quelques désagréments temporaires et nous remercions chaleureusement les riverains et l'ensemble des habitants pour leur patience et leur compréhension.

- Tout sera mis en œuvre pour limiter la gêne et assurer la sécurité de tous.
- Les riverains concernés ont reçu un courrier d'information détaillé du SIARP.

Ensemble, continuons à améliorer notre cadre de vie.

Enfouissement des réseaux aériens

Début prévisionnel du chantier : le 15 septembre, à la suite des travaux d'enfouissement.

Durée estimée : environ 4 mois

Réfection de l'enrobé du parking de la salle des fêtes

Des travaux pour améliorer votre quotidien

Fin avril, l'entreprise DTP21 est intervenue sur notre commune pour la réfection de l'enrobé devant la salle des fêtes ainsi qu'à l'entrée de la cour de la bibliothèque.

Ces espaces avaient été fortement dégradés par les conditions hivernales (neige, gel, dégel et salage), entraînant une détérioration progressive du revêtement.

Afin de garantir la sécurité et le confort de tous, la commune a donc engagé ces travaux de remise en état.

Nous vous remercions pour votre compréhension durant l'intervention. Ces aménagements amélioreront désormais durablement notre cadre de vie.



Programme et animations à venir

La bibliothèque vous propose un riche programme d'animations pour les semaines à venir, ouvert à tous les publics et placé sous le signe de la convivialité, du partage et de la découverte.

Atelier d'écriture créative, Vendredi 3 juillet, de 19 h à 21 h

Qu'est-ce qu'un atelier d'écriture créative ?

Il s'agit d'un moment convivial, construit autour d'une série de jeux d'écriture, permettant à chacun de laisser libre cours à son imagination et à sa fantaisie.

Aucune compétence particulière en orthographe ou en grammaire n'est requise : seule comptent l'envie d'écrire, la curiosité et le plaisir de partager des textes courts dans une ambiance bienveillante.

Que vous connaissiez déjà cet atelier ou que vous souhaitiez le découvrir, vous êtes les bienvenus !

Jeudi des nounous, Jeudi 9 juillet, de 10 h à 10 h 30

Un temps spécialement dédié aux assistants et assistantes maternels, ainsi qu'aux tout-petits qu'ils accompagnent.

Un moment de découverte, d'éveil et de partage autour des livres et de la lecture.

On s'am'us ! – Jeux de société

Samedi 11 juillet, de 15 h à 17 h – Entrée libre

Envie de rire, de réfléchir, de coopérer ou de rivaliser dans la bonne humeur ?

La bibliothèque vous propose un rendez-vous mensuel autour des jeux de société, ouvert à tous les âges et à tous les niveaux.

Venez seul, en famille ou entre amis pour partager un moment convivial autour du jeu !

La bibliothèque vous accueille avec plaisir et vous attend nombreux pour partager ces moments de culture et de convivialité.

Sites officiels de communication de la mairie d'US



FaceBook



Instagram



Chaîne Mairie
WhatsApp



Apps Panneau
Pocket Android



Apps Panneau
Pocket Apple

>> MANIFESTATIONS SPORTIVES

JEUX INTERVILLAGES : une belle 5^{ème} place pour Us !

Samedi 30 mai, 11 jeunes ussois ont fièrement représenté notre commune lors des Jeux Inter villages de l'ancien canton de Vigny qui se déroulaient dans les jardins du château de Guiry-en-Vexin.



Une manifestation réunissant 14 villages autour d'épreuves sportives, ludiques et conviviales.

Tout au long de l'après-midi, nos jeunes participants ont fait preuve d'enthousiasme, d'esprit d'équipe et de détermination.

Leurs efforts ont été récompensés par une très belle 5^{ème} place au classement général, 1^{er} Commeny/Moussy, 2^{ème} Vigny et 3^{ème} place à Guiry-en-Vexin.

Un grand bravo à Loïc, Coline, Evan, Malo, Yanis, Anaïs, Manon, Erynn, Marius, Baptiste, Hugo et leurs camarades pour leur engagement et leur excellente représentation de notre village.

La commune adresse également ses sincères remerciements à tous les accompagnateurs et bénévoles qui ont permis cette belle journée : Julie, Catherine, Isabelle et son mari, ainsi qu'Estelle, Mathis, Jérémy et Valentin pour leur implication auprès des enfants tout au long de la manifestation.

Merci aux élus Eliane, Delphine, Mikael, Michaël et Pierre-Louis.

Au-delà du classement, cette journée a été une formidable occasion de partager des moments de sport, de convivialité et de rencontre avec les jeunes des communes voisines.

Félicitations à tous les participants et merci aux organisateurs pour cette très belle édition des Jeux Intervillages !



FÊTE DES MÈRES

CONCERT DUO

Les Two Tones

CHANSONS DES ANNÉES 70 & 80

DIMANCHE 31 MAI 2026
À 16H

ÉGLISE
NOTRE DAME
DE LA NATIVITÉ
de Us

AU PROGRAMME

- Ballade sur le violon - Joe Raposo
- Chanson nouvelle à l'us
- Jodelle d'hiver
- L'émotionnel - Charles L. L...
- Tous les genres et les styles
- Vincent...
- Michelle - André...
- Chanson - André...
- Imagine - John Lennon
- et bien d'autres encore...

TARIFS

Adultes : 12 €
Moins de 16 ans : 8 €

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION
LES CHANTIERS DE NOTRE DAME
pour la restauration et la valorisation
du patrimoine de l'église

Un lieu, un patrimoine,
de la musique, du partage
et beaucoup d'émotions !

Direction des ports
30 ans avant le concert

Accès personnes
à mobilité réduite

BRUGES/METZ
brugesmetz.com

>> PATRIMOINE & CONCERT

Merci à « Two Tones » pour cette magnifique après-midi musicale du dimanche 31 mai !

Les Chantiers de Notre-Dame ont eu le plaisir d'accueillir le duo « **Two Tones** » pour un concert qui a enchanté un nombreux public venu partager un moment de convivialité et de musique au cœur de notre patrimoine.

Tout au long de l'après-midi, les spectateurs se sont laissés emporter par les grands succès des années 70 et 80, interprétés avec talent, complicité et générosité par les deux artistes. Chansons incontournables, souvenirs partagés et émotions étaient au rendez-vous, dans une ambiance chaleureuse qui a séduit toutes les générations.

Les applaudissements nourris et les nombreux témoignages de satisfaction recueillis à l'issue du concert ont confirmé le plaisir ressenti par

chacun. Cette belle parenthèse musicale a pleinement contribué à la mission des Chantiers de Notre-Dame, association engagée dans la collecte de fonds destinés à la sauvegarde et à la restauration de l'église d'Us.

Au nom de l'association, nous adressons un immense merci à Two Tones pour cette prestation de grande qualité. Nous sommes heureux d'annoncer que le duo reviendra à Us pour un nouveau concert au mois d'octobre, un rendez-vous que les amateurs de musique peuvent d'ores et déjà noter dans leur agenda.

Nous rappelons également que l'exposition « Us d'hier et d'aujourd'hui » se poursuit dans la chapelle sud de l'église d'Us. Cette exposition permet aux visiteurs de découvrir l'histoire et l'évolution de notre commune à travers de nombreux documents et photographies.

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 et BUDGET PRIMITIF 2026

Le Compte Financier Unique 2025 a été voté le 17 avril 2025 par le conseil municipal.

Le Compte Financier Unique 2025 retrace l'exécution budgétaire de la commune, en fonctionnement comme en investissement, et permet d'apprécier sa situation financière réelle à la clôture de l'exercice.

En section de fonctionnement, l'année 2025 confirme la solidité des équilibres financiers de la commune. Les recettes, portées notamment par la fiscalité locale et les dotations, ont permis de couvrir les charges courantes tout en dégagant une épargne brute satisfaisante. Dans un contexte encore marqué par des tensions inflationnistes, la maîtrise des dépenses de gestion est restée une priorité constante.

L'exercice est également marqué par le transfert du périscolaire et de l'ALSH aux Lutins à compter du 1^{er} septembre 2025. Cette évolution structurelle entraîne une baisse des recettes de fonctionnement, mais surtout une diminution significative des charges. Elle permet ainsi à la commune de retrouver un niveau d'épargne brute plus conforme à ses équilibres financiers.

Cette gestion rigoureuse permet de préserver une capacité d'autofinancement essentielle au financement des investissements.

En section d'investissement, l'année 2025 marque une étape importante avec l'achèvement de projets structurants du mandat, notamment la finalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, ainsi que la poursuite de nombreux investissements engagés au service du cadre de vie et des équipements communaux. Toutefois, seule une partie des subventions attendues a été perçue sur l'exercice, générant un décalage entre les dépenses réalisées et les recettes correspondantes. Des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, viennent ainsi prolonger ces opérations sur les exercices suivants.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette de la commune s'élève à 1 098 368 €, pour une épargne brute de 193 535 €, soit une capacité de désendettement de 5,68 années.

Ce ratio traduit une situation financière saine, avec un niveau d'endettement maîtrisé et compatible avec les capacités de remboursement de la commune.

Au global, le CFU 2025 met en évidence :

- une gestion saine et prudente,
- des équilibres financiers préservés,
- un niveau d'endettement maîtrisé,
- et une capacité d'investissement significative à l'échelle du mandat.

Ces éléments confirment la solidité financière de la commune et sa capacité à poursuivre ses projets dans la durée, tout en clôturant un cycle d'investissement particulièrement structurant.

I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 284 236,69 €
Recettes de fonctionnement	1 469 788,08 €
Excédent de l'exercice	184 851,39 €
Excédent reporté de l'année antérieure	1 055 379,72 €
Excédent de fonctionnement	1 240 231,11 €

Section d'investissement

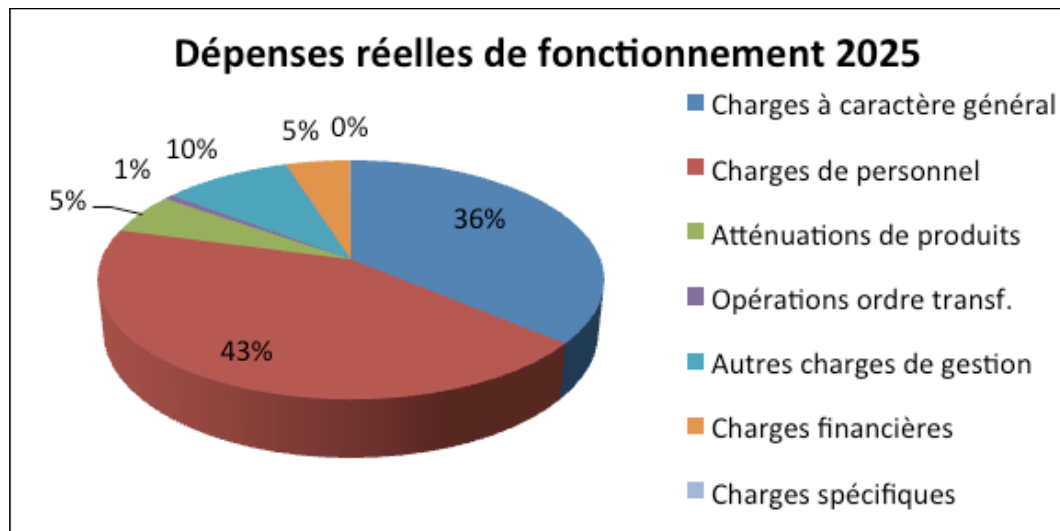
Dépenses d'investissement	2 524 217,40 €
Recettes d'investissement	1 954 598,20 €
Déficit de l'exercice	- 569 619,20 €
Excédent d'investissement reporté de l'année antérieure	55 218,55 €
Déficit de d'investissement	- 514 400,65 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	18 190,00 €
Recettes d'investissement	875 358,61 €

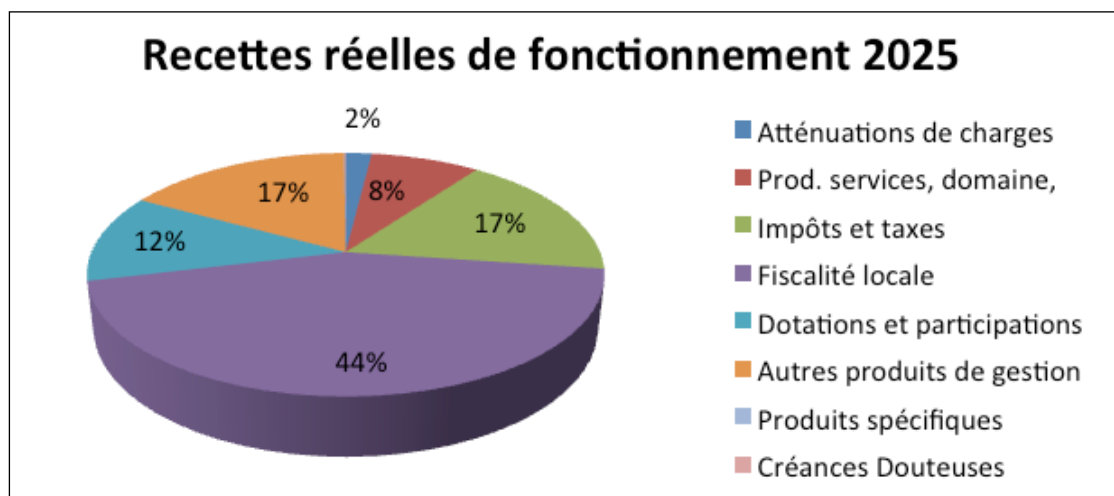
• Les dépenses de fonctionnement 2025

Les dépenses de fonctionnement regroupent entre autre la consommation des fluides ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ; la maintenance du matériel et des équipements ; les subventions versées aux associations ; les salaires ; les remboursements des intérêts d'emprunt.

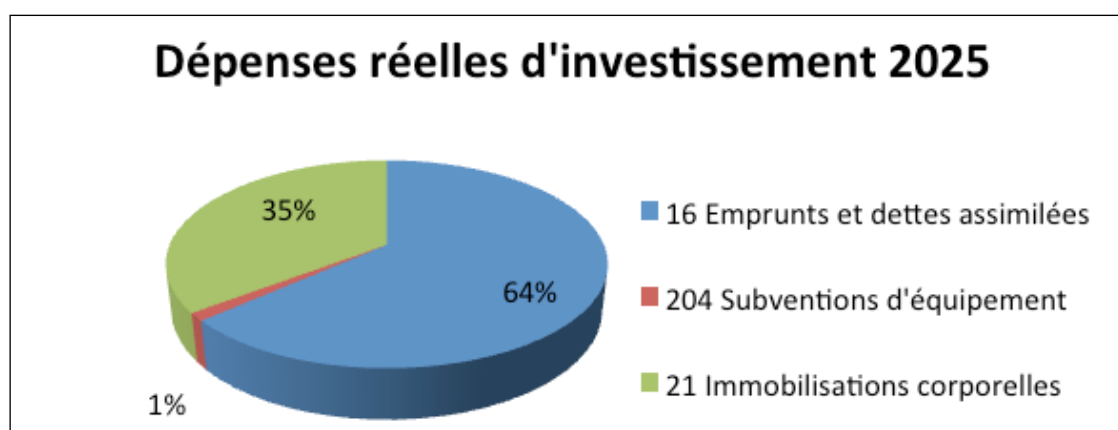


• Les recettes de fonctionnement 2025

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies, comme la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs (jusqu'à juillet) ; ainsi que les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat et divers organismes.

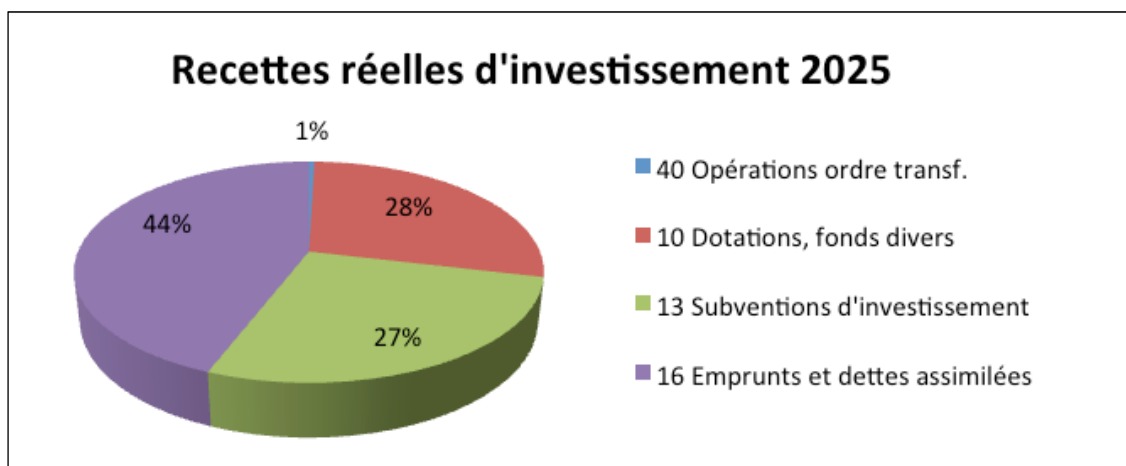


• Les dépenses d'investissement 2025



- ✓ 2 Prêts relais MSP pour subventions et FCTVA en attente
- ✓ Acompte programme de travaux 2024 SIERC
- ✓ Fin des travaux MSP, Investissement locaux et achats de matériels

• Les recettes réelles d'investissement 2025



RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 1 124 023,11 euros. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent 2024 soit :

Résultat à la clôture de L'exercice 2025	Résultat reporté de 2024	Résultat cumulé à affecter
184 851,39 €	1 055 379,95 €	1 240 231,11 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 514 400,65 euro pour 2025. Il est composé du solde d'exécution de l'exercice 2025 et l'excédent de financement de 2024 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de l'exercice 2025 en €	Résultat reporté de 2024 en €	Résultat cumulé à affecter en €	Résultat de l'exercice 2025 en €
-569 619 ,20	55 218,55	-514 400,65	-514 400,65

Reste à réaliser

Les restes à réaliser sont en dépenses d'investissement de 18 190,00 €

Les restes à réaliser sont en recettes d'investissement de 875 358,61 €

Les résultats seront affectés sur le budget primitif 2026.

II. LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget 2026 est conforme aux propositions d'orientations budgétaires présentées lors de la commission Finances du 13 mars 2026, et il s'articule autour des objectifs municipaux suivants :

- Valorisation et développement du territoire, réhabilitation et aménagements des équipements sportifs
- Développement du lien social et de l'animation du territoire (renforcement des animations et des associations)
- Réhabilitation, mise en sécurité et entretien des équipements et bâtiments existants : Etudes isolation thermique (menuiseries extérieures, façade et toiture de l'école élémentaire)
- Maintien du confort et de la qualité des services publics en adaptant les moyens matériels
- Renforcement de l'attractivité du village

a) Les clés de lecture du budget primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte national particulièrement contraint pour les finances publiques.

La trajectoire engagée par l'État pour réduire le déficit public se traduit par un effort significatif demandé aux collectivités territoriales, impactant directement leurs ressources et leurs capacités d'action. Dans ce cadre, les communes doivent faire face à une pression accrue sur leurs recettes, ainsi qu'à un manque de visibilité financière.

Ce contexte national se décline localement de manière très concrète.

D'une part, les dispositifs de soutien à l'investissement évoluent défavorablement. Le taux de subvention de la DETR, qui était de 40 % pour les communes, s'établit désormais autour de 25 %, réduisant significativement l'effet levier des projets communaux.

D'autre part, les dotations de l'État connaissent une évolution défavorable pour la commune, avec une baisse des dotations forfaitaires, venant contraindre davantage les ressources de fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil départemental a été conduit à suspendre ses aides aux communes, en raison de ses propres contraintes financières, elles-mêmes fortement impactées par les décisions nationales.

Dans ce contexte, la commune est confrontée à un effet ciseau marqué :

- des recettes en diminution ou moins dynamiques,
- des dépenses qui restent soutenues, notamment sous l'effet des coûts de fonctionnement.

♦ Une année de transition et de préparation

Face à ces contraintes, l'année 2026 s'inscrit comme une année de transition et de consolidation.

La municipalité a fait le choix d'adopter une approche prudente, en limitant les nouveaux engagements d'investissement, afin de :

- sécuriser les équilibres financiers de la commune,
- préserver sa capacité d'autofinancement,
- et surtout mieux préparer les projets structurants à venir.

L'année 2026 sera ainsi consacrée à :

- la structuration et l'affinement des projets,
- la recherche de financements optimisés, en tenant compte des difficultés conjoncturelles
- et la préparation des opérations qui pourront être engagées dans de meilleures conditions à partir de 2027.

♦ Les orientations budgétaires

Dans ce cadre, le budget 2026 repose sur des principes de gestion clairs :

- Maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement ;
- Préservation de l'épargne brute, indispensable pour l'avenir ;
- Stabilité fiscale, sauf contrainte majeure ;
- Priorisation et phasage des investissements ;
- Recours mesuré à l'emprunt.

♦ Une stratégie responsable

Dans un environnement contraint, la commune fait le choix de la responsabilité :

- consolider aujourd'hui pour mieux investir demain,
- préserver ses équilibres financiers,
- et garantir la pérennité de ses projets au service des habitants.

« Ce budget traduit une volonté claire : ne pas subir les contraintes, mais les anticiper, pour continuer à construire l'avenir de la commune avec sérieux et lucidité. »

b) Maintien du taux des taxes locales

	US 2025	US 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,34%	30,34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,64%	37,64%
Taxes d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés	15,31%	15,31%

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET 2026

1. Les grandes masses

Le total des deux sections :

Il s'élève à 3 643 358,20 € toutes sections confondues avec les excédents reportés 2025 :

- 2 439 623,31 € en fonctionnement contre 1 292 669,49 € prévus au BP 2025.
- 1 203 734,89 € en investissement contre 2 524 217,40 € prévus au BP 2025.

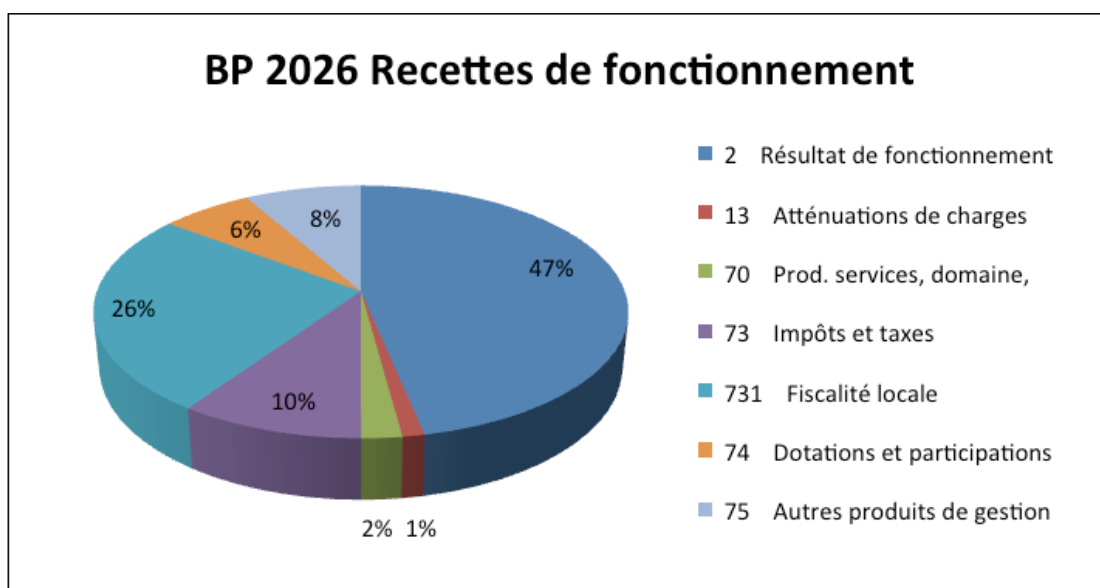
2. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

La reprise de l'excédent 2025

- S'agissant des recettes tarifaires, notamment les recettes liées à la restauration, elles sont en baisse suite au transfert des services de l'enfance aux Lutins.
- La DGF, principale dotation de l'Etat est en baisse de 7238 € soit 8,8%.
- Pas d'augmentation de la part communale des taxes locales, revalorisations des bases très faibles.

Code	Désignation	BP 2026
2	Résultat de fonctionnement	1 140 231,11 €
13	Atténuations de charges	28 000,00 €
70	Prod. services, domaine	51 300,00 €
73	Impôts et taxes	234 390,00 €
731	Fiscalité locale	627 429,00 €
74	Dotations et participations	157 173,20 €
75	Autres produits de gestion	201 100,00 €
Total	Recettes de fonctionnement	2 439 623,31 €



Les dépenses de fonctionnement

- sur la restauration scolaire, une hypothèse de légère hausse a été privilégiée
- une légère augmentation de la péréquation dite horizontale (FNGIR fonds de péréquation communale)
- un budget en baisse sur les frais de personnel (transfert enfances aux lutins)
- Prévision à la hausse pour les entretiens de voiries, de bâtiments et de terrains
- Prévisions à la hausse pour l'énergie et produits manufacturés.

Code	Désignation	BP 2026
11	Charges à caractère général	1 334 028,00 €
12	Charges de personnel et	733 631,11 €
14	Atténuations de produits	115 500,00 €
42	Opérations ordre transf.	29 227,28 €
65	Autres charges de gestion	194 473,92 €
66	Charges financières	32 763,00 €
Total	Dépenses de fonctionnement	2 439 623,31 €

3. La section d'investissement

Les recettes d'investissement

- Solde FCTVA solde MSP
- Virement de la section de fonctionnement
- Solde des subventions pour la MSP (ARS, DETR,)

Code	Désignation	BP 2026
40	Opérations ordre transf.	29 227,28 €
10	Dotations, fonds divers et	211 000,00 €
13	Subventions d'investissement	963 507,61 €
Total	Recettes d'investissement	1 203 734,89 €

Les dépenses d'investissement

4. Travaux sur équipements
5. Enfouissement des réseaux aériens
6. Etudes travaux école élémentaire
7. Voirie : sécurisation rue de Dampont
8. Remboursement du capital de la dette

Code	Désignation	BP 2026
1	Solde exécution invest.	514 400,65 €
16	Emprunts et dettes assimilées	48 566,00 €
204	Subventions d'équipement	69 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	571 768,24 €
Total	Dépenses d'investissement	1 203 734,89 €

9. Fiscalité locale

Le montant de ce chapitre est estimé à 649 484,00 €. Ce poste de recettes représente 26% des recettes réelles de fonctionnement, et baisse de 22 055,00 € soit 3.396 %. Au vue de la conjuncture (augmentation des carburants, prévision d'inflation) le conseil municipal fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale.

10. La fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation : la commune perçoit, depuis 2017, une taxe sur les transactions immobilières intervenant sur le territoire. Le montant est estimé à 35 000 €.

11. Conclusion générale de la synthèse budgétaire 2026

Au terme de cette présentation, le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité d'une gestion financière maîtrisée, tout en marquant une inflexion stratégique rendue nécessaire par un environnement national et local plus contraint.

L'analyse du Compte Financier Unique 2025 met en évidence une situation financière solide. La commune a su maintenir des équilibres de fonctionnement satisfaisants, avec une épargne brute de 193 535 €, traduisant une capacité d'autofinancement réelle. Le niveau d'endettement, avec un encours de 1 098 368 € et une capacité de désendettement de 5,68 années, demeure maîtrisé et compatible avec les standards de bonne gestion.

L'année 2025 aura par ailleurs été marquée par l'aboutissement d'investissements structurants, en particulier la réalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, tout en intégrant des évolutions importantes d'organisation, comme le transfert du périscolaire et de l'accueil de loisirs. Ces choix ont permis de consolider durablement les équilibres financiers de la commune.

Toutefois, l'exercice 2026 s'ouvre dans un contexte profondément renouvelé.

La loi de finances impacte directement les ressources communales, notamment à travers la baisse de la dotation globale de fonctionnement, qui passe de 82 001 € à 74 763 €, soit une diminution de 7 238 € (-8,8 %). Cette évolution, loin d'être marginale à l'échelle d'une commune de notre strate, vient réduire significativement les marges de manœuvre en fonctionnement à l'avenir.

Parallèlement, les capacités de financement de nos partenaires se contractent également. L'État, via les services de la Préfecture du Val-d'Oise, réduit ses taux d'intervention, notamment sur la DETR. Le Conseil départemental du Val-d'Oise a été conduit à suspendre une partie de ses aides, tandis que la Région Île-de-France opère une sélection accrue de ses financements.

Ces évolutions conjuguées renforcent un effet ciseau déjà perceptible : des recettes moins dynamiques, face à des charges qui demeurent soutenues, notamment en matière d'énergie, d'entretien du patrimoine et de dépenses incompressibles.

Dans ce contexte, le budget 2026 repose sur une stratégie claire de prudence et de consolidation.

En fonctionnement, l'objectif est double : maîtriser strictement les dépenses, tout en préservant la qualité des services publics rendus à la population.

Les ajustements opérés, notamment à la suite du transfert des services de l'enfance, permettent de contenir les charges tout en maintenant un niveau d'épargne cohérent avec les besoins futurs.

En investissement, la commune fait le choix assumé d'un retour à un niveau plus habituel, avec un volume de 1,2 M€, contre plus de 2,5 M€ en 2025. Cette diminution ne traduit pas un désengagement, mais une volonté de :

- stabiliser la situation financière après un cycle d'investissement important,
- intégrer les incertitudes liées aux financements extérieurs,
- et préparer dans de meilleures conditions les projets à venir.

Ce choix se traduit également par l'absence de recours à un nouvel emprunt en 2026, permettant de préserver durablement la capacité d'endettement de la commune.

Par ailleurs, dans un contexte économique marqué par les tensions inflationnistes et la pression sur le pouvoir d'achat, la municipalité a fait le choix fort de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Cette décision s'inscrit dans une volonté de responsabilité et d'équilibre, afin de ne pas reporter sur les habitants les contraintes financières subies par la collectivité.

Ainsi, le budget primitif 2026 constitue un budget d'équilibre, à la fois prudent et structurant.

Il permet :

- de sécuriser les équilibres financiers,
- de préserver la capacité d'autofinancement,
- de maintenir un service public de qualité,
- et de préparer l'avenir dans un cadre maîtrisé.

Plus qu'un simple exercice comptable, ce budget traduit une orientation politique claire :

- faire le choix de la responsabilité aujourd'hui pour garantir la capacité d'agir demain.
- Dans un environnement incertain, la commune affirme ainsi sa volonté de ne pas subir, mais d'anticiper, en poursuivant une gestion sérieuse, transparente et tournée vers l'intérêt général et le service des habitants.